Zeitschrift: Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement = Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire = Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio

Herausgeber: geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und Landmanagement

Band: 101 (2003)

Heft: 6: FHBB : 40 Jahre Vermessung und Geomatik = FHBB : 40 années de géomatique

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Questions sur le projet «Nouvel examen professionnel dans la géomatique»

En raison de l'avancée du développement d'un nouvel examen professionnel dans la géomatique, la direction du projet a répondu à diverses questions. Vous trouvez ci-dessous un résumé des réponses.

Comment est accepté un nouvel examen professionnel dans le domaine de la géomatique?
Toutes les associations et sociétés dans le domaine de la géomatique soutiennent le développement du nouvel examen professionnel.

Qui est responsable de ce renouvellement?
La direction du projet est issue de la commission QP+F. Celle-ci élabore les documents pour le comité paritaire du projet. Cet organe décide et corrige les documentations et transmet les adaptations à la direction du projet. Divers professionnels spécialisés sont à la disposition du comité paritaire en tant que consultants.

Quel titre porte le diplômé après la réussite de l'examen professionnel?
Le titre, sur lequel les associations prennent actuellement position, est Technicien/ne en géomatique avec brevet fédéral.

Comment se présente le cours de formation?
Le plan d'enseignement, qui est soumis aux associations pour contrôle, se présente comme suit:
Celui-ci contient un enseignement de base (modules de base) de cinq modules. Ensuite, dix modules sont au choix pour un approfondissement spécialisé. Pour l'obtention du diplôme, l'accomplissement de l'enseignement de base et de cinq modules choisis doit être prouvé.

Quand commencent les premiers modules pour la nouvelle formation?
Nous planifions de commencer dans le 4e trimestres 2003 par les premiers cours des modules de base. Les intéressés peuvent d'ores et déjà s'inscrire sous l'adresse e-mail neueBerufspruefung@vsvf.ch. Dès que les documents définitifs pour l'inscription sont à disposition, ils reçoivent immédiatement les renseignements nécessaires.

Combien de temps dure la formation?
Le cours de formation compte environ 500 leçons. Cependant, il faut en outre compter avec une étude équivalente à domicile, soit encore environ 500 heures. La formation se répartit entre un minimum de deux à six ans au maximum.

Combien coûte la nouvelle formation?
Nous nous appliquons à ce que le coût de la totalité de la formation, y.c. l'examen de diplôme, ne dépasse pas les 12 000.– frs. Ce prix correspond grosso modo à d'autres examens professionnels. Ces coûts se répartissent sur toute la période de l'enseignement, soit de minimum deux ans jusqu'à un maximum de six ans.

Quel titre porteront à l'avenir les techniciens géomètres avec brevet fédéral?
A ce jour, nous ne pouvons pas encore dire quel titre pourront porter les professionnels actuellement au bénéfice de ce certificat. Le comité paritaire et la direction du projet défendent l'idée que notre profession devrait autant que possible se présenter envers l'extérieur avec les titres professionnels unifiés.

Y a il déjà les documents détaillés?
Nous pourrons présenter des renseignements supplémentaires et des documentations sur l'examen professionnel lors des journées de la géomatique à Pontresina. Evidemment, l'état du développement est publiée en permanence sur Internet sous www.vsvf.ch.

Quand auront lieu les premiers examens de diplôme?
Nous pensons pouvoir probablement organiser le premier examen de diplôme en automne 2006.

Quand commencera la formation en Suisse romande?
Nous espérons pouvoir débuter dans le 4e trimestre 2003 par les premiers cours en Suisse alémanique, mais en même temps aussi en Suisse romande.

On parle de modules, cours et séminaires; qu'entendez-vous sous ces termes?
Les modules se composent de deux à quatre cours ou séminaires. Ces modules seront confirmés par un examen (conclusion du module). Les intéressés peuvent aussi en tout temps suivre individuellement chacun des cours et séminaires.

Comment se déroule l'examen de diplôme?
Les connaissances professionnelles seront confirmées avec le test de conclusion du module. Le diplôme sera le résultat d'un travail de diplôme réussi. Le travail de diplôme sera constitué de sa présentation et un interrogatoire oral.

L'examen professionnel pour techniciens géomètres exigeait la preuve de quatre années de pratique dans la mensuration officielle; quelle expérience pratique prévoit le nouvel examen professionnel?
La définition existante des années de pratique dans la mensuration officielle n'apparaît plus dans notre nouvelle proposition.

Quand le nouveau règlement sera-t-il présenté?
Le règlement «Examen professionnel selon un système modulaire avec examen de fin d'études» et une directive détaillée sur l'examen final sont actuellement soumis aux associations professionnelles. Nous espérons que le règlement d'examen définitif sera disponible après les vacances d'été 2003.

Interview avec la direction du projet:
A. Reimers et R. Theiler

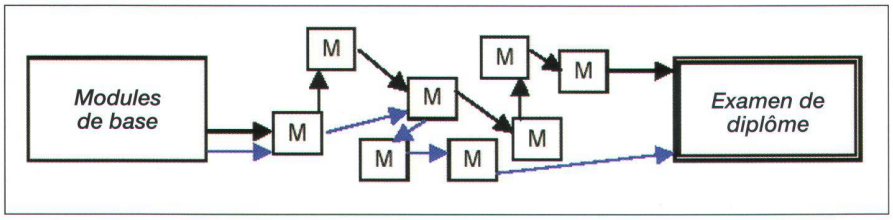

Wie? Was? Wo? Das Bezugsquellen-Verzeichnis gibt Ihnen auf alle diese Fragen Antwort.